



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 10 septembre 2019 à 19 h 30, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents :

M. Gilles Larivière	conseiller #1
M. Paul Tanguay	conseiller #2
M. Richard Rodrigue	conseiller #3
M. André Lapointe	conseiller #4
M. Jean-Yves Busque	conseiller #5
Mme Julie Hébert	conseiller #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare ouverte la séance ordinaire du 10 septembre 2019.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

2019-09-104

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019, dispense de lecture;
- 2.2 Adoption du règlement n° 252-2019 décrétant l'acquisition d'un camion Western Star 2007 et un emprunt de 80 000 \$;
- 2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 253-2019 qui déterminera les chemins qui seront fermés en période hivernale;

3- Administration générale

- 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
- 3.2 Nomination d'une personne désignée;
- 3.3 Octroi de contrat – modification du garage municipal;
- 3.4 Achat d'une nouvelle porte de garage;
- 3.5 Mandater le service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan pour la surveillance complète des travaux de la route Cumberland;
- 3.6 Mandater Englobe Corp. pour le contrôle de qualité des travaux de la route Cumberland;
- 3.7 Demande d'ajout de signalisation au ministère des Transports;
- 3.8 Demande d'ouverture d'une marge de crédit d'opération et autorisation de signature;



- 3.9 Acquisition de la rue des Mélèzes et autorisation de signature;
- 4- **Aménagement et urbanisme**
Aucun sujet
- 5- **Loisirs et culture**
Aucun sujet
- 6- **Sécurité publique**
6.1 Demande à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour être notre centre d'appel et notre salle de presse de relève;
6.2 Demande à la ville de Beauceville pour être notre centre d'hébergement de relève;
- 7- **Hygiène du milieu**
Aucun sujet
- 8- **Travaux publics**
8.1 Embauche de monsieur Marc-André Mathieu à titre d'employé sur appel pour l'hiver 2019-2020;
8.2 Autorisation pour l'achat de chaînes pour un camion de déneigement;
8.3 Autorisation pour l'achat de pneus;
- 9- **Correspondance**
- 10- **Affaires nouvelles**
1.
- 11- **Rapport des comités**
11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;
11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
11.3 Comité consultatif des loisirs;
- 12- **Période de questions**
- 13- **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. GREFFE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2019-09-105

À CETTE CAUSE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du règlement n° 252-2019 décrétant l'acquisition d'un camion Western Star 2007 et un emprunt de 80 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2019-09-106

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu à



l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 253-2019 qui déterminera les chemins qui seront fermés en période hivernale

Le conseiller André Lapointe donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro et le titre suivant : Règlement n° 253-2019 qui déterminera les chemins qui seront fermés en période hivernale.

Le conseiller André Lapointe fait le dépôt du projet de règlement 253-2019. La directrice générale et secrétaire-trésorière dresse un résumé à l'assistance. Des copies de ce projet de règlement seront mises à votre disposition dès demain au bureau municipal.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2019-09-107

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'août 2019, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 41 108,02 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 13 352,88 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Nomination d'une personne désignée

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*;

2019-09-108

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines nomme Véronique Fortin à titre de personne désignée aux mésententes concernant les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3 Octroi de contrat – modification du garage municipal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a fait l'achat d'un nouveau camion de déneigement;

ATTENDU QUE les deux (2) portes doivent être de même dimension;

2019-09-109

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines mandate Résicom 2001 inc. pour procéder aux modifications nécessaires afin de pouvoir installer une porte de plus grande dimension.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



- 3.4 Achat d'une nouvelle porte de garage**
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a fait l'achat d'un nouveau camion de déneigement;
- ATTENDU QUE les deux (2) portes doivent être de même dimension;
- 2019-09-110 POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :
- QUE le conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines achète une porte de garage ainsi qu'un ouvre-porte auprès de Portes de garage Beauce-Appalaches au coût de 4 629,00 plus taxes, installation incluse.
- Adoptée à la majorité des conseillers
- 3.5 Mandater le service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan pour la surveillance complète des travaux de la route Cumberland**
- ATTENDU QUE des travaux de réfection de la route Cumberland vont débuter le 23 septembre prochain;
- 2019-09-111 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :
- QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines mandate le service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan pour surveiller les travaux de la route Cumberland selon l'estimation datée du 6 septembre 2019.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 3.6 Mandater Englobe Corp. pour le contrôle de qualité des travaux de la route Cumberland**
- ATTENDU QUE des travaux de réfection de la route Cumberland vont débuter le 23 septembre prochain;
- 2019-09-112 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :
- QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines mandate Englobe Corp. pour faire le contrôle de la qualité des travaux de la route Cumberland selon l'offre de prix daté du 30 août 2019.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 3.7 Demande d'ajout de signalisation au ministère des Transports**
- ATTENDU QU'une section de la rue Principale appartient au ministère des Transports;
- ATTENDU QU'il n'y a aucune signalisation sur cette section pour indiquer vers où se diriger pour avoir accès à l'autoroute 73;
- 2019-09-113 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :
- QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines demande au ministère des Transports de voir à l'installation de signalisation afin d'indiquer la direction pour avoir accès à l'autoroute 73.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 3.8 Demande d'ouverture d'une marge de crédit d'opération et autorisation de signature**
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines n'a pas de marge de crédit d'opération;



2019-09-114

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire ouvrir une marge de crédit d'opération d'une valeur de 150 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines demande l'ouverture d'une marge de crédit d'opération de 150 000 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines autorise le maire ainsi que la directrice générale à signer pour l'ouverture de cette marge de crédit d'opération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.9 Acquisition de la rue des Mélèzes et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la rue des Mélèzes située sur les lots 4 223 758 et 4 223 749 appartient présentement à la compagnie 9182-9275 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire l'acquérir à titre gratuit;

2019-09-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines mandate l'Étude Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu Notaires, SENCRL pour la rédaction du contrat de prise de possession de la rue des Mélèzes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour l'acquisition de la rue des Mélèzes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun sujet

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Demande à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour être notre centre d'appel et notre salle de presse de relève

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines doit établir dans son plan de mesure d'urgence un centre d'appel et une salle de presse de relève;

CONSIDÉRANT la proximité de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

2019-09-116

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines demande à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins si elle accepte de signer une entente afin de prévoir le prêt de locaux en cas de besoin lors d'une mesure d'urgence, soit pour un centre d'appel et une salle de presse de relève.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 Demande à la ville de Beauveville pour être notre centre d'hébergement de relève

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines



doit établir dans son plan de mesure d'urgence un centre d'hébergement de relève;

CONSIDÉRANT la proximité de la ville de Beauceville;

2019-09-117

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines demande à la ville de Beauceville si elle accepte de signer une entente afin de prévoir le prêt de locaux en cas de besoin lors d'une mesure d'urgence, soit pour un centre d'hébergement de relève.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Embauche de monsieur Marc-André Mathieu à titre d'employé sur appel pour l'hiver 2019-2020

2019-09-118

Il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Paul Tanguay et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines engage monsieur Marc-André Mathieu comme employé sur appel pour l'hiver 2019-2020.

QUE son salaire soit celui établi à l'échelon 10 de l'échelle de traitement des employés des travaux publics;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer un contrat avec monsieur Mathieu.

8.2 Autorisation pour l'achat de chaînes pour un camion de déneigement

2019-09-119

Il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines autorise l'achat de chaîne pour le camion de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Autorisation pour l'achat de pneus

2019-09-120

Il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines autorise l'achat de pneus pour le camion de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. RAPPORT DES COMITÉS

11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;

11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

11.3 Comité consultatif des loisirs;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*



2019-09-121

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 04, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin St-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière